



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 461-2025 CONCERNANT LA PRÉVENTION
DES INCENDIES ET LA SÉCURITÉ DES OCCUPANTS**

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier, ce qui suit :

Adoption du règlement numéro 461-2025 concernant la prévention des incendies et la sécurité des occupants.

Le conseil municipal a procédé à l'adoption, lors de la séance ordinaire du 2 septembre 2025, à l'adoption d'un règlement portant le numéro 461-2025 concernant la prévention des incendies et la sécurité des occupants.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la suite du présent avis. Ce règlement entrera en force et en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Joachim, ce 3^e jour du mois de septembre 2025.



Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Joachim, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public en date du 3 septembre 2025 aux endroits prévus par le règlement 433-2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 3^e jour du mois de septembre 2025.



Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier